Ethanol solution

02877-1L

Version 1.5

Date de révision
30.07.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Ethanol solution
FDS-nombre	:	000000020142
Type de produit	:	Mélange
Remarques	:	SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées	:	aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Solstice Advanced Materials US, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	:	(49) 5137-999 0	
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:	:	SafetyDataSheet@solstice.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	+1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport) +1-303-389-1414 (Medical)
	:	Centre de contrôle de poison: France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables Catégorie 2
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence :	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : éthanol; alcool éthylique

2.3. Autres dangers

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
éthanol; alcool éthylique	64-17-5 603-002-00-5 01-2119457610-43 200-578-6	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 50 % - <= 100 %	Eye Irrit. 2; H319:>= 50 %

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Appeler un médecin dans les cas graves. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Inhalation:
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux:
Protéger l'oeil intact. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Appeler un médecin.

Ingestion:
Appeler immédiatement un médecin. Ne PAS faire vomir. Un examen médical immédiat est requis. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Produit sec
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Les vapeurs peut être transportées loin du site de travail avant de s'enflammer et de revenir en flammes à leur source.
En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.
Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver le récipient bien fermé. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Le produit est facilement inflammable. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le récipient vide est dangereux.

Mesures d'hygiène:
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas laisser ouverts les fûts et les récipients. Eviter que les résidus de produit restent sur/contre les récipients.

Précautions pour le stockage en commun:
Ne pas stocker en commun avec: Oxydants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépassement	Remarques
éthanol; alcool éthylique				

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Aigu - effets locaux		1900 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		343mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
éthanol; alcool éthylique	Travailleurs / Long terme - effets systémiques		950 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Long		114 mg/m3	Inhalation	

	terme - effets systémiques				
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Aigu - effets locaux		950 mg/m3	Inhalation	
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		206mg/kg bw/d	Contact avec la peau	
éthanol; alcool éthylique	Consommateurs / Long terme - effets systémiques		87mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
éthanol; alcool éthylique	Eau douce: 0,96 mg/l	
éthanol; alcool éthylique	Eau de mer: 0,79 mg/l	
éthanol; alcool éthylique	Sédiment d'eau douce: 3,6 mg/kg	
éthanol; alcool éthylique	Sol: 0,63 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

Mesures d'ordre technique
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.
Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation.

Équipement de protection individuelle
Protection respiratoire:
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:
Type protégeant des vapeurs organiques

Protection respiratoire:
En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:
Matière des gants: caoutchouc butyle
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,7 mm
Butoject® 898
Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.
Remplacer en cas d'usure.
Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.
En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.
Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément á l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.
Les instructions d´utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d´une grande diversité de types de gants.
Des gants conformes à l`EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:
Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:
Tenue de protection antistatique ignifuge.
Éviter le port de vêtements de travail dont les fibres fondent en cas d'incendie.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(a) État physique	:	liquide
(b) Couleur	:	incolore
(c) Odeur	:	caractéristique
(d) Point de fusion/point de congélation	:	donnée non disponible
(e) Point/intervalle d'ébullition	:	77 °C
(g) Limites inférieure et supérieure d'explo	:	Limite d'explosivité, inférieure donnée non disponible
	:	Limite d'explosivité, supérieure donnée non disponible
(h) Point d'éclair	:	22 °C
(i) Température d'auto-inflammation	:	donnée non disponible
(j) Température de décomposition	:	A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.
(k) pH	:	donnée non disponible
(l) Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
(m) Solubilité(s)	:	Hydrosolubilité: complètement miscible Solubilité dans d'autres solvants: Soluble dans la plupart des solvants organiques
(n) Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow -0,32
(o) Pression de vapeur	:	128 hPa

(p) Densité et / ou densité relative	:	0,886 g/cm3
(q) Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
(r) Caractéristiques de la particule	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2. Stabilité chimique

A la pression atmosphérique, le produit ne se décompose pas lors de ladistillation.
Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter une exposition directe au soleil.
Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Les vapeurs peuvent s'enflammer et exploser.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des métaux alcalins.
Réactions explosives avec les oxydants tels que chlorate de potassium et/ou les peroxydes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:
DL50
Espèce: Rat
Valeur: 10.470 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité aiguë par voie cutanée:
donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:
CL50
Espèce: Rat
Valeur: 124,7 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 403
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):
donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:
Espèce: Lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Méthode: OCDE Ligne directrice 404
Substance d'essai: substance anhydre

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Espèce: Lapin
Résultat: Irritation modérée des yeux
Méthode: OCDE Ligne directrice 405
Substance d'essai: substance anhydre

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Voies d´exposition: Contact avec la peau
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE Ligne directrice 406
Substance d'essai: substance anhydre

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:
Méthode d'Essai: Test de Ames
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 471
Substance d'essai: substance anhydre

Méthode d'Essai: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476
Substance d'essai: substance anhydre

Méthode d'Essai: Test d'aberration chromosomique
Méthode: OCDE Ligne directrice 478
Substance d'essai: substance anhydre
Résultat: équivoque

(f) Cancérogénicité:
Espèce: non spécifié
Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

(g) Toxicité pour la reproduction:
Espèce: Rat
Toxicité pour le développement: NOAEL: 5.200 mg/kg bw/d
Remarques: substance anhydre
(h) STOT-exposition unique:
donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:

Espèce: Rat, mâle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 jr
LOAEL: 3.156 mg/kg
Substance d'essai: substance anhydre
Méthode: OECD 408

(j) Danger par aspiration:
donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
Le solvant dessèche la peau.
L'inhalation de vapeur de solvant à haute concentration a un effet narcotique.
Les intoxications par le produit agissent sur le système nerveux central.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
CL50
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Valeur: 14.200 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: substance anhydre

NOEC
Essai en semi-statique
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Valeur: 250 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
Méthode: Ligne directrice 212 de l'OCDE pour les essais
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité des plantes aquatiques:
CE50
Taux de croissance

Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)
Valeur: 275 mg/l
Durée d'exposition: 3 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Substance d'essai: substance anhydre

CE50
Taux de croissance
Espèce: Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)
Valeur: 675 mg/l
Durée d'exposition: 4 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Substance d'essai: substance anhydre

CE50
Biomasse
Espèce: Lemna gibba
Valeur: 5.967 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Substance d'essai: substance anhydre

NOEC
Biomasse
Espèce: Lemna gibba
Valeur: 5.967 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
CL50
Essai en statique
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)
Valeur: 5.012 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:
NOEC
Essai en semi-statique
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)
Valeur: 9,6 mg/l

Durée d'exposition: 10 jr
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:
CL50
Test de Reproduction
Essai en semi-statique
Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)
Valeur: 1.806 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:
NOEC
Essai en semi-statique
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 9,6 mg/l
Durée d'exposition: 9 jr
Substance d'essai: substance anhydre

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:
CL50
Test de Reproduction
Essai en semi-statique
Espèce: Daphnia magna
Valeur: 454 mg/l
Durée d'exposition: 9 jr
Substance d'essai: substance anhydre

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
aérobique
Biodégradation: 95 %
Durée d'exposition: 15 jr
Résultat: Facilement biodégradable.
Substance d'essai: substance anhydre

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:
Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:
Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l´enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:
Dispositions relatives aux déchets:
Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE
CE Règlement No. 1013/2006
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:1170 IMDG:1170 IATA:1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ÉTHANOL EN SOLUTION
IMDG:ETHANOL SOLUTION
IATA:Ethanol solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3 IMDG: 3 IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (≥ 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).
Directive 2012/18/CE Listed in Regulation : P5c: LIQUIDES INFLAMMABLES	**Quantité**: 5.000 t **Quantité**: 50.000 t	

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

éthanol; alcool éthylique	:	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Ethanol solution

02877-1L

Version 1.5 | Date de révision 30.07.2025

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :
CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very biaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.